

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

PIÈCES À FOURNIR

- Procuration (dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble);
- Plan d'implantation, à l'échelle, illustrant le projet, réalisé par un arpenteur-géomètre, le cas échéant;
- Croquis des travaux projetés, à l'échelle et en couleur, le cas échéant;
- Photographies pertinentes;
- Panneau d'échantillon des matériaux de parement extérieur.

NOTE :

Le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de bien comprendre la demande formulée.

GÉNÉRALITÉS

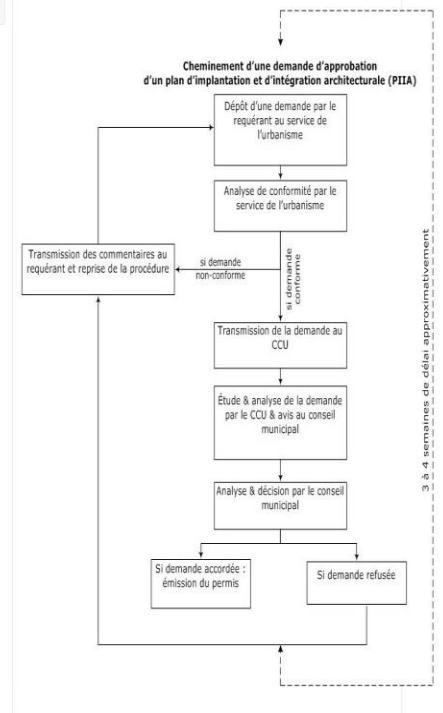
Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a pour but d'accorder à la municipalité un contrôle qualitatif sur certains projets de construction, de rénovation ou de transformation d'immeubles; lesquels immeubles requièrent une attention particulière quant au type de travaux dont ils doivent faire l'objet en raison de leur type de lotissement, d'implantation, d'architecture ou d'aménagement paysager.

Dans un souci de planifier des milieux de vie de qualité, la Ville de Delson s'est dotée d'un tel règlement. Ce règlement vise à harmoniser les implantations et l'apparence extérieure des bâtiments et des affiches de certaines parties du territoire que la Ville de Delson considère comme importantes à conserver. En ce sens, certains projets doivent faire l'objet d'une évaluation ainsi que d'une autorisation par le Conseil municipal.

La personne qui désire formuler une demande de d'approbation d'un PIIA doit présenter sa demande par écrit sur le formulaire fourni à cette fin.

Après avoir reçu la demande, le fonctionnaire responsable analyse sa conformité et la transmet par la suite au Comité consultatif d'urbanisme où siègent des citoyens et des élus. Lors de cette rencontre, le Comité évaluera si les objectifs et les critères d'évaluation sont rencontrés. Le Comité formule ensuite son avis et transmet sa recommandation à la séance du conseil municipal qui suit. Dans certains cas, dans le but d'améliorer le produit, le conseil pourrait accepter votre projet sous certaines conditions. Il est certain que votre projet augmentera ses chances d'être approuvé s'il rencontre l'ensemble des objectifs plutôt que quelques-uns.

Il faut prévoir de 6 à 8 semaines de délai.



Protection des renseignements personnels

Les renseignements contenus dans le présent document sont protégés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1).

